Plateau de Saclay : les associations préconisent un aménagement respectueux de l'identité du territoire

Le plateau de Saclay aujourd'hui

Le plateau de Saclay est situé à vol d'oiseau à 10 km des portes de Paris. Il fait partie de la Ceinture verte de l'Ile-de-France.

A une altitude moyenne de 150 m, avec une largeur de 5 km et une longueur de 10 km, il est bordé au nord et au sud par les vallées encaissées de la Bièvre, de la Mérantaise et de l'Yvette. A l'ouest, il surplombe le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

Au nord du Hurepoix, à cheval sur les départements de l'Essonne et des Yvelines, premier grand site naturel au sud de Paris, il occupe une surface de 5000 ha, dont plus de la moitié est agricole, et près d'un quart en espaces naturels divers : étangs, bois, forêt…

L'urbanisation se partage le dernier quart entre :

- les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, implantés essentiellement, au sud-est près de Polytechnique, et au sud sur le plateau du Moulon ;
- les zones d'activités : Buc, Saclay ;
- les bourgs de type rural : Saclay centre, Val d'Albian, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Toussus-le-Noble, Les Loges-en-Josas ;
- les infrastructures : l'aérodrome de Toussus et les routes.

Les paysages sont ouverts. Ils sont essentiellement marqués par les vastes espaces agricoles, la présence de l'eau, au travers du réseau hydraulique des étangs et rigoles, les réserves à gibiers, les alignements d'arbres au-dessus des aqueducs souterrains, les versants boisés à la lisière, qui en marquent les limites, et un bâti agricole caractéristique de la région.

Quant aux transports, les RER B et C longent les vallées de l'Yvette et de la Bièvre . Les centres de vie du plateau sont en moyenne à moins de 3 km de l'une des gares des RER, mais les rabattements, par transport en commun, vers les gares sont embryonnaires.

Une ligne de bus en site propre relie maintenant Massy au quartier de Polytechnique ; il est envisagé de la prolonger jusqu'à Saclay en passant par le Moulon.

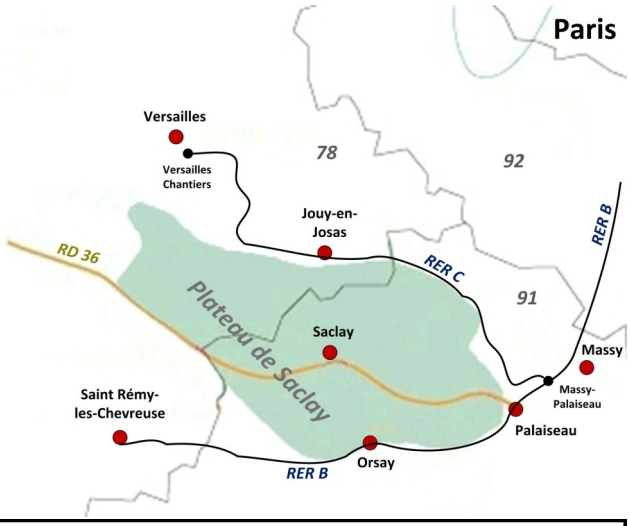

Bref historique

Le plateau de Saclay, autant que l'on puisse remonter dans l'histoire, était couvert de marécages jusqu'au 17ème siècle.

A l'occasion des fouilles archéologiques menées à partir des années 1970, on y retrouve des traces d'occupation datant de l'époque néolithique, mais surtout de l'époque gallo-romaine comme à "La Mare Champtier" sur le plateau du Moulon, encore visibles à ce jour.

Ce sont surtout les travaux menés par Thomas Gobert, à la demande de Louis XIV, qui ont modifié durablement l'aménagement et les paysages du plateau de Saclay. A la recherche de la moindre goutte d'eau pour alimenter les fontaines du château de Versailles, Gobert a été amené à sillonner le plateau de rigoles collectant le maximum d'eaux de ruissellement du plateau pour les amener vers les étangs de Saclay, puis par deux aqueducs souterrains : la ligne des puits et l'aqueduc des Gonards et par un aqueduc aérien : l'aqueduc de Buc, vers les réservoirs des fontaines de Versailles. Ce réseau de rigoles, complété par le drainage des terres agricoles alentour, ainsi que la géologie particulière du sol, sont à l'origine de la fertilité des terres agricoles du plateau, reconnues comme étant parmi les meilleures d'Europe.

L'objectif des pouvoirs publics : un campus d'envergure internationale

Se fondant sur la présence de nombreux établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur le plateau, les pouvoirs publics ont pour objectif de créer des synergies entre eux, de les décloisonner, de mutualiser leurs ressources et de leur donner une identité commune, afin de réaliser un campus d'envergure internationale. Les associations du Collectif OIN Saclay, qui participent directement à toutes les étapes du processus de décision, estiment que cet objectif pourrait être atteint à condition de concevoir le projet en rapport avec les caractéristiques et les proportions du territoire. Cela implique, entre autres, de résister à toute tentation de gigantisme. Outre le challenge de l'excellence académique et scientifique – qui ne se décrète pas –, il faudra relever cinq défis environnementaux majeurs, développés dans ce dossier :

- la pérennisation d'une agriculture de qualité ;
- la maîtrise parfaite du cycle de l'eau ;
- un maillage de moyens de déplacements entre les centres de vie et d'activité, relié aux infrastructures existantes ;
- la sauvegarde de la biodiversité en réalisant une trame verte et bleue exemplaire ;
- une intégration dans le territoire respectant son identité culturelle et paysagère.

Au-delà des spécificités du territoire du plateau de Saclay, cette approche est susceptible d'avoir une valeur d'exemple pour l'aménagement d'autres espaces d'agriculture périurbaine en Ile-de-France.

Une agriculture de qualité à pérenniser

© Jacques de Givry

En 1976, à la demande du Premier ministre, un groupe d'étude s'est penché sur "l'aménagement du plateau de Saclay et sur l'insertion de l'Ecole polytechnique dans son environnement géographique et humain". Ce groupe, constitué des responsables scientifiques et universitaires des différents établissements du secteur, a émis des recommandations publiées dans un "livre blanc", qui concluait à la nécessité du maintien d'une agriculture active comme un facteur déterminant du cadre de vie, donc de l'attractivité du territoire. De même, en 1987, le projet de Ceinture verte de Paris et de sa banlieue établi par l'Agence des espaces verts de la Région Ile de France (AEV), considérait la zone agricole du plateau de Saclay comme un "espace ouvert d'usage privé dont la sauvegarde est à renforcer". Ces recommandations sont encore plus d'actualité aujourd'hui, en des temps où les coûts de l'énergie et des transports imposent le maintien, sinon le développement, d'une agriculture périurbaine de proximité, aussi près que possible de la capitale.

Cependant, selon une évaluation de l'IAU IdF, depuis 1982, 977 hectares de terres agricoles du plateau de Saclay ont progressivement été grignotés au profit d'espaces urbanisés, d'infrastructures routières et de golfs. D'où le besoin urgent de pérenniser les espaces agricoles du plateau, comme le réclame depuis plus de 20 ans l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay. La "sanctuarisation" d'au moins 2300 ha de terres agricoles sur le plateau, inscrite dans la loi du Grand Paris de juin 2010 sous forme d'une "zone de protection naturelle, agricole et forestière", répond à ce besoin et est en cours de réalisation par l'Etablissement public Paris-Saclay. C'est une première en France ! (cf. Liaison n° 139, nov. 2011).

La pérennisation de l'activité agricole s'appuie sur un outil fondamental institué par la Région sur le plateau en 1990 : le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF). Sa mise en œuvre est assurée par l'AEV, en partenariat avec la SAFER. Celle-ci, usant de son droit de préemption, peut acquérir les terres agricoles devenues disponibles dans le périmètre du PRIF et en confier l'exploitation à un agriculteur par bail rural. Le PRIF a permis à l'AEV d'acquérir 560 ha de terres dont la vocation agricole a pu ainsi être sauvegardée. Pour que cet outil s'inscrive dans une vision globale du territoire, il faudrait le faire évoluer en y intégrant des aspects comme la biodiversité, la gestion de l'eau et les continuités écologiques.

Une parfaite maîtrise de l'eau

Du fait du contexte à la fois géologique et historique, la problématique de l'eau sur le plateau est complexe.
Le manque d'entretien des rigoles, les ruptures ou suppressions de drains, lors de travaux, ont provoqué le retour de la zone concernée à l'état de marécage.
La pérennisation de la fertilité des terres agricoles nécessite donc impérativement la poursuite du programme de réhabilitation du réseau des rigoles. Réhabilitation également indispensable pour renforcer la protection contre les inondations et réaliser des économies d'eau, en réalimentant notamment les fontaines de Versailles par les eaux des rigoles. Et l'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation supplémentaire et le respect des nouveaux règlements résultant des directives européennes obligeront les aménageurs à trouver de nouveaux moyens pour :

- économiser l'eau : en utilisant, par exemple, pour l'arrosage des golfs (250 ha) les eaux de ruissellement ou la sortie des stations d'eaux usées,
- réduire au minimum les risques d'inondation par des stockages à la parcelle, et au niveau de chaque quartier,
- envoyer vers la Bièvre une eau de qualité, respectant les normes de pollution, en assurant un débit d'étiage suffisant pour maintenir sa biodiversité.

La sauvegarde de la biodiversité

Le plateau de Saclay abrite, dans les milieux humides, notamment dans les mouillères, des plantes protégées et des espèces faunistiques inscrites sur la liste rouge (tel le triton crêté, photo ci-contre).

Il faut non seulement prendre les mesures pour préserver les nombreuses espèces rares existantes, mais également créer les conditions du développement de la biodiversité sur tout le territoire.

La trame verte et bleue constituée par le réseau des étangs et rigoles, complétée par quelques liaisons transversales, assurera des continuités écologiques entre les deux bassins versants de la Bièvre au nord et de la Mérantaise et de l'Yvette au sud.

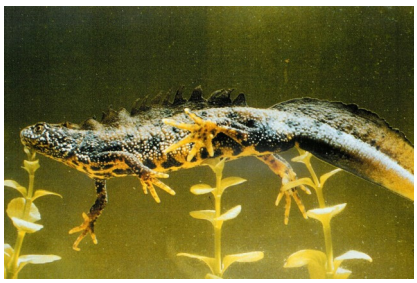

Un maillage de moyens de déplacements adapté aux besoins et au territoire

Le talon d'Achille de tout projet d'aménagement du plateau de Saclay est l'accessibilité de ce territoire, que ce soit par la route ou par les transports en commun. Dans son livre "*La Croissance ou le Chaos*" (éd. Odile Jacob, 2006), Christian Blanc traitait déjà de ce problème. Prévoyant de créer sur le plateau un cluster avec 100 000 emplois, il préconisait de "*réaliser un transport en commun lourd de type automatique, par exemple un VAL, permettant de relier Orly et Massy à Saint-Quentin et Versailles en desservant les principaux sites du cluster*". L'hypothèse sous-jacente semble être que les personnes travaillant sur le plateau habitent un peu partout en Ile-de-France sauf à proximité du plateau. Les débats publics sur le Grand Paris ont montré que c'est toujours l'hypothèse prépondérante : on se préoccupe avant tout de mettre Saclay à moins de 30 minutes de Paris et à moins de 50 minutes de Roissy CDG. La solution technique retenue n'a guère évolué non plus : la "ligne verte" du Grand Paris Express, reliant Orly et Massy à Saint-Quentin et Versailles avec trois gares sur le plateau, sera en effet un VAL, désormais qualifié de "métro léger".

Un surcroît de trafic considérable à gérer

Nous sommes loin d'être sûrs qu'il existe une solution adéquate pour faire face à l'extraordinaire afflux de personnes programmé (+20 000 en 2015 et au moins autant vers 2025), mais le "métro léger" Orly-Versailles – arrivant de toute manière après la bataille – et le transport en site propre Massy-Polytechnique prolongé vers Saclay – que le STIF prévoit de mettre en service fin 2015 – n'y suffiront pas.

Ces transports ciblent certes une partie du problème, mais une partie presque marginale. En effet, du recensement de la population en 2006 par l'INSEE, il ressort que, sur un total de 66 900 salariés et étudiants travaillant sur le plateau de Saclay, seule une faible partie se déplacent entre le plateau et Paris (7,5 %) ou la proche couronne (13,3 %). La vaste majorité proviennent de l'Essonne (70,1 %) ou des Yvelines (8,2 %), ces personnes s'étant simplement installées à proximité de leur lieu de travail. Avec le déplacement programmé d'écoles et d'instituts de recherche vers le plateau, ces proportions vont sans doute évoluer, mais la plupart des personnes déplacées chercheront à leur tour à rapprocher leur domicile de leur nouveau lieu de travail. Ce qui pose par ailleurs un problème épineux de création de logements, insoluble sur le plateau et ses vallées.

Organiser les déplacements locaux

Il y a donc urgence à organiser le maillage du réseau de transport capillaire qui relie les lieux de vie et d'activités du plateau entre eux et aux localités voisines – y compris la zone d'activités de Courtaboeuf – et d'articuler ce réseau avec les moyens de circulation existants.

S'il importe de privilégier les transports en commun, sur un territoire étendu et peu dense comme celui du plateau, il n'est pas possible économiquement de tout miser sur eux. Aussi jugeons-nous urgent de s'attaquer aux points noirs routiers actuels, tels le rond-point du Christ de Saclay et les croisements RD 36-RD 938 et RD 306-RD 128. Pour y fluidifier la circulation, nous préconisons la solution éprouvée des passages en dénivelé.

Améliorer d'urgence les RER B et C

Sur le plan des transports collectifs, le plateau est avant tout desservi par deux lignes de RER (B et C), empruntant les vallées qui encerclent le plateau, celle de l'Yvette au sud et celle de la Bièvre au nord. Le fonctionnement de ces lignes est déficient. Leur modernisation est un besoin extrêmement urgent et permettrait d'augmenter leur capacité, qui n'est toutefois pas extensible indéfiniment. Plutôt que de canaliser tout le trafic par les gares d'extrémité Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers, déjà saturées, il importe de promouvoir les gares de ces RER en autant de points d'entrée sur le plateau et d'organiser le rabattement sur ces gares, aucun point du plateau n'en étant éloigné de plus de 3 km. En raison du coût (financier et environnemental), ceci ne peut être fait dans des conditions de fréquence et d'amplitude satisfaisantes avec des lignes de bus classiques, sauf sur quelques axes principaux. C'est pourquoi nous préconisons de créer une plate-forme de transport collectif exploitant une flotte de navettes, qui fonctionnerait essentiellement à la demande, sans itinéraires ni horaires fixes, et qui permettrait également de satisfaire des besoins atypiques ponctuels : heures creuses, soirée, week-end, etc.

Développer les circulations douces

Enfin, il y a lieu de développer un réseau maillé de circulations douces liant les centres d'activité et de logement, en utilisant notamment les chemins ruraux et les cheminements le long des rigoles du plateau (voir encadré).

© Jacques de Givry

Les chemins le long des rigoles et les chemins ruraux : un formidable maillage de circulations douces

Le plateau de Saclay est doté d'un réseau de rigoles et d'étangs – construit pour alimenter les fontaines de Versailles –, qui constitue une trame verte et bleue et qu'il importe de sauvegarder. Plutôt que de créer des pistes cyclable et piétonnier le long des routes, il serait judicieux d'utiliser les cheminements le long de ces rigoles, complétés par le choix de certains chemins ou sentiers ruraux transversaux, qui fournissent un cadre bien plus agréable et meilleur pour la santé. Ces cheminements – qui existent déjà ou sont programmés le long des rigoles dans le cadre de leur réhabilitation – permettraient de développer un réseau maillé de circulations douces reliant les centres d'activités et les zones d'habitation. Leur utilisation ne nécessiterait aucune expropriation, ferait économiser des terres agricoles et se traduirait, in fine, par des coûts et des délais de réalisation optimaux.

L'intégration dans le territoire respectant son identité culturelle et paysagère

Les paysages du plateau de Saclay sont fortement marqués par le réseau des étangs et rigoles, créé sous Louis XIV pour alimenter les fontaines du château de Versailles. Le pavillon du roi, monument historique situé entre les deux étangs, en est le témoin visible et emblématique, en plein cœur de ce réseau qui mériterait de figurer au patrimoine mondial de l'humanité, dans le prolongement du classement à l'UNESCO du château.
Associé à ce réseau hydraulique, le bâti rural – les fermes monumentales et le cœur des bourgs – possède l'architecture spécifique de la région du Hurepoix.

© Jacques de Givry

Une étude remarquable "*Un patrimoine agricole au cœur de l'OIN*", réalisée par l'Architecte d'Etat, Guillaume Lefèvre, propose d'appréhender comme "support au projet" d'aménagement du plateau de Saclay le patrimoine particulièrement riche de ce territoire. Reste à trouver les moyens pour affecter un nouvel usage à ces bâtiments qui, compte tenu de l'évolution des exploitations agricoles, n'ont plus leur utilité initiale.

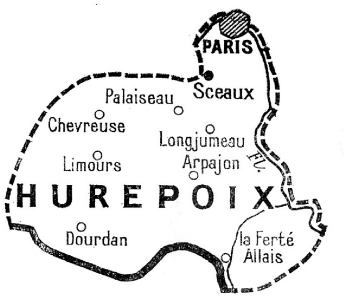

Le respect de l'identité culturelle et paysagère du territoire exige par ailleurs que la hauteur de toute nouvelle construction ne dépasse pas celle du bâti agricole existant et en aucun cas les cimes des arbres, de manière à ne pas polluer visuellement les paysages du plateau, caractérisés par un horizon dégagé sur 360 degrés, avec des vues ouvertes sur de vastes espaces agricoles, ponctué de remises boisées, les pourtours du plateau étant le plus souvent délimités par des coteaux boisés.

La participation constructive des associations

Les associations d'environnement d'IDFE regroupées au sein du collectif COLOS◊ ont choisi de contribuer à l'élaboration du projet d'aménagement du territoire centré sur le plateau de Saclay en participant de façon active aux divers débats publics, en faisant des propositions constructives. Notamment, dès son lancement, au concours d'idées international, pour lequel le collectif a reçu une distinction en 2007, puis en éditant récemment la

"Carte patrimoniale du plateau de Saclay et de ses vallées Bièvre, Mérantaise et Yvette"

Les associations ADER* et AGPV* ont mis en commun leur connaissance du territoire pour dresser l'état des lieux du patrimoine historique, culturel, naturel et paysager du plateau de Saclay et de ses vallées dans une "carte patrimoniale".
Cette carte a été réalisée sur fond d'une vue aérienne récente au 1/20 000e.

Le **recto** présente les principaux points d'intérêt du plateau repérés par 121 vignettes, ainsi que divers tracés :
- le réseau hydraulique : étangs, rigoles, rivières, rus, aqueducs
- les limites des sites classés et inscrits
- la limite du Grand Parc de Versailles
- les limites des communes, de l'OIN.

Au **verso** figurent les caractéristiques essentielles du plateau, illustrées de 85 images et déclinées selon les thèmes suivants :
- la cartographie du plateau, le Hurepoix
- la géologie, l'hydrologie l'archéologie, les espaces naturels, la biodiversité
- les faits marquants de l'histoire du territoire
- le réseau hydraulique des étangs et rigoles, de sa création à nos jours
- l'architecture rurale
- l'agriculture et les grands enjeux d'un espace périurbain, dont le projet de zone de protection
- les chemins de découverte du patrimoine
- les acteurs de l'environnement, les OTSI, les musées…

Prix public : 7 Euros
Diffusion : Offices de tourisme, syndicats d'Initiative et associations de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine du territoire.

* ADER : Association des Etangs et Rigoles du plateau de Saclay
a-d-e-r@orange.fr
AGPV : Association des Amis du Grand parc de Versailles
contact@grandparcdeversailles.org

◊ **COLOS** (**COL**lectif **O**IN **S**aclay), créé en 2006 sous l'égide d'Ile-de-France Environnement (IDFE), comprend l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay (UASPS), l'Union des amis du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (UAPNR), l'association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV) et l'union Essonne Nature Environnement (ENE).

Adresse postale : BP 37, 91430 Vauhallan Adresse courriel : contact@colos.info Site Web : www.colos.info

---

Nota : le présent dossier est publié dans le mensuel Liaison édité par IDFE (n° 141, janvier 2012), avec une mise en page correspondant aux contraintes d'édition de ce périodique.